

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que :

- Une séance ordinaire du conseil aura lieu le 7 juillet 2025 à 20 h au 551, 10^e Avenue à Senneterre;
- Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure qui concerne l'immeuble situé au 421, 10^e Avenue à Senneterre, étant le lot 5 371 593 du Cadastre du Québec;
- La demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal ayant une marge avant de 2,84 mètres alors que le règlement de zonage exige une marge avant de 3,0 mètres.
- Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre actuellement en vigueur;
- Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Senneterre, ce 19^e jour du mois de juin 2025



Martine Mainville

Greffière